

Parachute – Le programme de désignation des Communautés sécuritaires

Les dix (10) étapes vers la désignation

Poursuivant la tradition débutée par Communautés sécuritaires Canada, Parachute est fière de désigner des communautés qui ont pris un engagement envers la prévention locale des blessures. Reliées à un mouvement international qui a débuté en 1989, les Communautés sécuritaires canadiennes croient qu’une vie sécuritaire est un droit fondamental. Une désignation est une affirmation publique de l’aspiration d’une communauté à créer une vie plus sécuritaire pour tous ses citoyens.

Les communautés qui ont obtenu la désignation de Communautés sécuritaires ont démontré un engagement à promouvoir la prévention des blessures et la promotion de la sécurité localement. Elles ont amené des représentants officiels locaux de leurs municipalités à une Table de direction, incluant des représentants du gouvernement local, de la santé publique, des services de police, des services des incendies et d’urgence, des institutions d’éducation, des entreprises locales et des organisations en santé et en sécurité. Les Communautés désignées sécuritaires ont complété un exercice formel de fixation des priorités et une analyse de la communauté pour appuyer leurs décisions de programmation, et elles ont un plan de durabilité.

La désignation officielle d’une municipalité comme Communauté sécuritaire indique un engagement public bien clair à travailler pour une localité plus sécuritaire pour tous. Ce n’est pas le point final, mais plutôt le commencement d’un effort concerté de faire de la prévention des blessures et de la promotion de la sécurité des priorités absolues avec des résultats tangibles, et ultimement, de ce créer des lieux plus sécuritaires où les citoyens peuvent vivre, travailler et s’amuser. Les communautés qui ont fait le choix d’entreprendre le processus de désignation jusqu’à la fin et de s’engager dans une relation de collaboration avec Parachute, le réseau des membres de Parachute et d’autres dans le domaine de la santé et de la sécurité, acceptent aussi de se conformer à quelques principes directeurs, à savoir la direction, la durabilité, l’engagement communautaire et la priorisation de la prévention des blessures.

Le début du processus

Avant de devenir une Communauté candidate, un représentant de la communauté doit entrer en contact avec Parachute pour recevoir des renseignements d'introduction au sujet du programme de désignation des Communautés sécuritaires. Une fois que la décision a été prise de poursuivre vers une désignation, un représentant officiel du gouvernement local, généralement le maire, le directeur ou leur délégué, doit écrire une lettre d'intention. Avec cette lettre, Parachute considérera la communauté être une Communauté candidate, et elle sera admissible à de l'assistance au cours des dix (10) étapes qu'elle entreprend pour obtenir une désignation.

Ce qui suit décrit les étapes que les Communautés candidates doivent franchir pour obtenir la désignation :

ÉTAPE 1 : Créez une Table de direction

La Communauté candidate doit rassembler à une même table les représentants de différents secteurs pour former une Table de direction. Les membres de la Table de direction doivent inclure une représentation de :

- ◆ Le gouvernement local
- ◆ La Santé publique
- ◆ Les services de police
- ◆ Les services des incendies
- ◆ Les services médicaux d'urgences

Il devrait aussi y avoir, si possible, une représentation de plusieurs des groupes suivants :

- ◆ Des institutions d'éducation
- ◆ Des entreprises locales
- ◆ Des organisations en santé et en sécurité
- ◆ Des organisations communautaires et des ONG telles que des groupes de récréation, des organisations de jeunes, et des organisations d'aînés
- ◆ Des ministères provinciaux appropriés, tels que du transport, du travail et de la santé
- ◆ Des médias locaux

Idéalement, tous ces groupes devraient être représentés. S'ils ne font pas partie de la Table de direction, la Communauté candidate devrait être en mesure de démontrer qu'elle a tenté d'engager ces groupes.

ÉTAPE 2 : Créez et adoptez des termes de référence et un plan de relève formels

La Table de direction Communauté sécuritaire doit créer des termes formels de référence qui guideront le travail de sa Communauté sécuritaire. Ces termes de référence devraient être formellement adoptés par le groupe et devraient fournir des renseignements au sujet de la gestion de la Communauté sécuritaire. Comme une partie de l'adoption des termes de référence, la Table de direction devrait collectivement appointer un conseil de direction avec deux (2) coprésidents qui mèneront le travail de la Communauté sécuritaire, et créer et adopter un plan de relève au cas où les coprésidents auraient besoin de se désister à n'importe quel moment.

ÉTAPE 3 : Complétez l'exercice formel de Parachute de fixation des priorités

La Table de direction Communauté sécuritaire doit entreprendre et compléter un exercice formel de fixation des priorités qui doit être conforme au modèle de Parachute. Un guide pour l'exercice de fixation des priorités est disponible séparément, lequel souligne le processus pour l'organisation et l'implantation de cette activité. Comme résultat de l'exercice de fixation des priorités, votre communauté devrait avoir *de trois (3) à cinq (5) priorités identifiées* sur lesquelles vous alignerez vos efforts.

ÉTAPE 4 : Complétez une analyse de la communauté

Comme complément à l'exercice de fixation des priorités, la Table de direction Communauté sécuritaire doit initier et compléter une analyse de la communauté qui rassemblera des renseignements sur les programmes actuels administrés localement par d'autres organisations qui s'occupent des problèmes de santé et de sécurité. Un guide de l'analyse de la communauté est disponible avec des questions suggérées. Il est de la responsabilité de la Table de direction de mener le sondage et d'analyser les résultats.

ÉTAPE 5 : Identifiez vos initiatives de Communauté sécuritaire et vos mécanismes d'évaluation

Comme résultats de l'exercice de fixation des priorités et de l'analyse de la communauté, la Table de direction Communauté sécuritaire est responsable de déterminer quelles initiatives seront supportées par la Communauté sécuritaire. Le choix des activités de prévention des blessures et de promotion de la sécurité doit refléter les trois (3) à cinq (5) priorités établies dans l'exercice de fixation des priorités et prendre en compte des activités identifiées dans l'analyse de la communauté. Les initiatives choisies doivent comporter des composantes d'évaluation incluses dans leur planification.

ÉTAPE 6: Établissez et financez votre budget

La Table de direction Communauté sécuritaire doit créer et financer un budget pour répondre aux besoins opérationnels. Le budget devrait démontrer la preuve d'un plan raisonnable de durabilité, et devrait refléter des plans pour les trois (3) prochaines années. Le budget devrait démontrer la capacité de maintenir un poste de coordonnateur, soit par une embauche ou grâce une aide en nature. Le budget doit identifier des sources de financement.

ÉTAPE 7: Coordination

La Table de direction Communauté sécuritaire est responsable de s'assurer qu'un coordonnateur est disponible pour administrer les initiatives. Ce coordonnateur peut être nouvellement embauché ou être obtenu grâce à des arrangements en nature. Le coordonnateur peut être à temps plein ou à temps partiel, selon les besoins de la Communauté sécuritaire et les allocations budgétaires.

ÉTAPE 8: Développer un plan d'action communautaire

La Table de direction Communauté sécuritaire doit développer un plan d'action communautaire pour guider le travail pour les prochaines années. Incluse dans ce plan, il doit y avoir une stratégie pour informer la communauté de sa présence et des priorités et initiatives en prévention des blessures.

ÉTAPE 9: Finalisez votre dossier de candidature

Une fois que toutes les étapes vers la désignation auront été complétées, la Table de direction Communauté sécuritaire doit poser sa candidature pour une désignation. La candidature doit inclure une démonstration que toutes les étapes vers la désignation ont été complétées, et doit aussi inclure ce qui suit :

- ◆ Une lettre formelle des coprésidents et d'un représentant de l'autorité municipale exprimant leur intention d'obtenir la désignation.
- ◆ Une entente signée avec Parachute.
- ◆ Une liste des membres de la Table de direction Communauté sécuritaire incluant les affiliations.
- ◆ Les termes de référence adoptés.
- ◆ Le plan de relève de la Communauté sécuritaire
- ◆ Une description de l'exercice de fixation des priorités et des résultats.
- ◆ La preuve et les résultats de l'analyse de la communauté.

- ◆ Des copies des procès-verbaux des deux (2) dernières rencontres de la Table de direction, lesquelles doivent s'être tenues durant les douze (12) derniers mois.
- ◆ Un plan d'action communautaire, lequel inclut une preuve de la planification de la Communauté sécuritaire pour des initiatives basées sur les priorités identifiées et prenant en compte l'analyse de la communauté. Un plan d'évaluation doit être inclus, de même qu'une stratégie de communication.
- ◆ Un exemplaire du budget de fonctionnement pour la Communauté sécuritaire.
- ◆ Une preuve de la capacité administrative.
- ◆ Une lettre formelle signée par les coprésidents soulignant l'engagement de la Communauté sécuritaire à se réunir au moins trois (3) fois par année et à participer pleinement au réseau des partenaires de Parachute.

ÉTAPE 10 : La cérémonie de désignation

Organisez une cérémonie pour célébrer votre désignation officielle et promouvoir votre Communauté sécuritaire. Un guide de désignation est disponible pour plus de détails.